



Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants

Rue Albert 1er 9
5380 Fernelmont
Tel: 081/40.91.60

www.imaje-interco.be
contact@imaje-interco.be
Fax: 081/40.91.61



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - IMAJE EXTRAITS DU REGLEMENT A L'ATTENTION DES PARENTS

Chers Parents,

IMAJE organise l'accueil extrascolaire au sein de l'école de votre enfant. Le bien-être de votre enfant est au centre de nos préoccupations. Afin de garantir un accueil dans des conditions optimales, nous vous invitons à lire attentivement ce document.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations et vous souhaitons une excellente rentrée scolaire !

Pour qui ?

Un accueil est organisé, pour tous les enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans.

Quand ?

L'accueil a lieu, en période scolaire, de 7h00 jusqu'au début de l'école et de la fin de l'école jusque 18h30. Certaines structures proposent un accueil les mercredis après-midi jusque 18h30. Les horaires détaillés, propres à chaque structure d'accueil, sont affichés à l'entrée du local. La facturation dépend de ceux-ci.

Un accueil, pour faire quoi ?

Le temps d'accueil est structuré en plusieurs moments :

- l'accueil
- les temps de détente
- les repas (le mercredi midi, ou le goûter chaque jour)
- les jeux ludiques, créatifs ou libres (jeux d'extérieurs, jeux de société, sports, ateliers cuisine, ateliers bricolage, jeux d'expression, ateliers jardinage,), conformément au projet pédagogique propre à chaque milieu d'accueil - *disponible sur demande ou téléchargeable sur notre site www.imaje-interco.be*

Les activités proposées respectent les besoins affectifs et physiques des enfants : jeux en petits groupes, respect du rythme des enfants, et plus largement, respect du Code de qualité de l'accueil. L'accueil des enfants, en extrascolaire, est assuré par des éducateurs encadrés par des coordinateurs. Le projet de ces équipes est de susciter la créativité, l'éveil des sens et l'épanouissement de chaque enfant.

Les structures d'accueil extrascolaire ne se définissent pas comme des écoles de devoirs. Dès lors, en fonction des locaux disponibles, un espace peut être réservé à cet effet, mais sans en assurer l'accompagnement.

Que doit-on apporter ?

Lors des temps d'accueil, le goûter est pris en charge par I.M.A.J.E. En revanche, le repas du mercredi midi doit être fourni par vos soins.

Pour les plus petits, nous vous demandons, si nécessaire, de fournir les langes, les lingettes et des vêtements de rechange. Par ailleurs, si votre enfant fait la sieste le mercredi après-midi, nous vous demandons également de lui procurer ce qui favorise un sommeil paisible : couverture, doudou, tétine, ...

Comment inscrire mon enfant ?

Tout enfant fréquentant la garderie IMAJE doit avoir un dossier administratif complet, au plus tard, **le premier jour de l'accueil**. Ces documents peuvent être déposés auprès des éducateurs responsables de l'accueil, ou dans une enveloppe fermée dans le cartable de votre enfant.

Tous les documents suivants doivent être dûment complétés et signés:

- une fiche d'inscription
- une fiche de santé
- une composition de ménage (à demander à l'administration communale)
- une procuration reprenant les noms des personnes pouvant reprendre l'enfant en fin de période d'accueil

Ces documents sont disponibles en structure ou téléchargeables sur le site www.imaje-interco.be,

Prix et modalités de paiement

Les tarifs varient en fonction du nombre d'enfants repris sur la composition de ménage et de la durée de fréquentation.

	MATIN	SOIR (-1h)	SOIR (+1h)	MERCREDI			JOURNEE PEDAGOGIQUE
				-1h	-3h	+3h	
1 enfant à charge	1,00 €	1,00 €	2,50 €	1,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €
2 enfants à charge	0,75 €	0,75 €	2,00 €	0,75 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
3 enfants à charge	0,50 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €	2,00 €	3,00 €

Les présences des enfants sont comptabilisées à partir du moment où ceux-ci sont accueillis par nos équipes dans les tranches horaires d'accueil extrascolaire (**voir horaire en structure**) et ce, peu importe la durée de fréquentation. La facturation se fait à chaque fin de mois et les factures sont ensuite envoyées (par mail ou courrier) aux parents dans le courant du mois suivant.

Santé

La fiche de santé doit être signée pour « mise à jour » chaque année.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun médicament ne pourra être administré sans attestation médicale. Celle-ci doit mentionner la posologie, le mode d'administration, la fréquence et la personne chargée d'administrer le médicament (enfant seul ou éducateur, ...).

Seul le Paracétamol, présent dans notre trousse de secours, sera administré pour tout enfant présentant une fièvre supérieure à 38,5°C (prise sous l'aisselle).

Divers

- Sauf procuration, seuls les parents sont autorisés à reprendre l'enfant, après avoir signé le registre des présences auprès de l'éducateur.

- Lorsque le registre, indiquant l'heure de départ de l'enfant, n'est pas signé par le parent lors du départ de celui-ci, la facturation maximale sera appliquée.
- Toute modification dans le dossier administratif de votre enfant doit être signalée dans les meilleurs délais.

L'équipe de coordination se tient à votre disposition pour toute question et/ou information complémentaire.

VANDELOISE Nathalie (Coordinatrice des secteurs Andenne-Jemeppe-Sambreville-Sombreffe)
0476/21 08 07 - nathalie.vandeloise@imaje-interco.be

MISSON Séverine (Coordinatrice des secteurs Dinant-Rochefort-Saint-Servais-Eghezée)
0471/51 55 43 - severine.misson@imaje-interco.be

Extraits du R.O.I. - le document complet est disponible sur demande ou téléchargeable
www.imaje-interco.be